

## Dans la République laïque, c'est l'islam qui commande



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 15 avril 2019

Source [Le Salon Beige]

En février, le tribunal correctionnel de Grenoble avait ordonné la fermeture définitive de cet établissement, notamment parce qu'il ne respectait pas le programme obligatoire prévu par le ministère. L'association qui gère l'école a fait appel de cette décision de justice, la procédure est toujours en cours, mais l'académie de Grenoble vient d'ordonner aux familles d'environ 45 élèves scolarisés en primaire de les changer d'établissement.

Ce que le ministre a appelé une fermeture est en fait une mise en demeure adressée aux familles par la rectrice d'académie. Les parents d'élèves sont sommés de ne plus mettre leurs enfants dans cette école après les vacances de Pâques. C'est "*une injonction*", précise le rectorat, c'est-à-dire un ordre.

Mais pour l'avocat de l'école, c'est "*un contournement du processus judiciaire*".

"Ce courrier indique aux familles qu'elles se placeraient en infraction avec la loi française en plaçant leurs enfants au sein de cette école. Or, jusqu'ici, il n'a pas été définitivement jugé que cette école n'était pas conforme à la loi française. On voit mal comment les familles pourraient se voir reprocher quoi que ce soit".

Maître Michaël Bendavid assure que l'école musulmane d'Échirolles restera ouverte après les vacances de Pâques, "*jusqu'à ce que le pouvoir judiciaire, conformément à la loi française, lui ordonne d'en faire autrement*". L'appel déposé par l'école devant la justice doit être examiné le 1er juillet.